



## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE et TRAVAUX

Marché à procédure adaptée par application de l'article 102 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret du 25 MARS 20116 N°2016-360

Maître d'ouvrage :	<b>Ville de CRAON</b>
Objet de la consultation :	<b>Travaux de Couverture – Salle de tennis du Mûrier</b>
<b>CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES C.C.T.P.</b>	
<b>Date de remise des offres : vendredi 15 juillet 2018 à 12 h 00</b>	
<b>Conduite d'opération :</b>	Ville de CRAON BP 74-Place de La Mairie 53400-CRAON Tel. : 02.43.06.13.09 - Fax : 02.43.06 39 20 – <a href="mailto:contact@ville-craon53.fr">contact@ville-craon53.fr</a>
<b>Maîtrise d'œuvre :</b>	Ville de CRAON M. LEROYER Directeur des services techniques Tel. : 02.43.06.99.14 - <a href="mailto:dst@ville-craon53.fr">dst@ville-craon53.fr</a>
<b>Personne habilitée à donner les renseignements:</b>	Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CRAON
<b>Ordonnateur :</b>	Monsieur le Maire de la ville de CRAON
<b>Comptable public assignataire des paiements :</b>	Monsieur le Trésorier Principal de CRAON
<b>Lieu des travaux</b>	– Salle de Tennis du Murier – Rue Gerbault
<b>Nature des travaux</b>	– Travaux de couverture

## SOMMAIRE

### **1. GENERALITES**

- 1.1 NORMES ET REGLEMENTS
- 1.2 RESERVATIONS - PRISES ET SCHELEMENTS
- 1.3 GRAVOIS - NETTOYAGE
- 1.4 RECEPTION DES SUPPORTS
- 1.5 HYGIENE ET SECURITE
- 1.6 PLANNING CHANTIER
- 1.7 QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
- 1.8 VISITE DES LIEUX
- 1.9 ETUDE TECHNIQUE
- 1.10 DOSSIER A FOURNIR AU COORDONNATEUR

### **2. TRAVAUX PREPARATOIRES**

- 2.1 ECHAFAUDAGE ET PROTECTIONS

### **3 COUVERTURE BACS ACIER**

- 3.1 BACS ACIER
- 3.2 OUVRAGES ANNEXE
  - 3.2-1 CLOSOIR ECHANCRE ET VENTILE
  - 3.2-2 FAITAGE DOUBLE AERE
  - 3.2-3 HABILLAGE RIVE LATERALE
  - 3.2-4 VENTILATION CHATIERE

### **4 OUVRAGE DIVERS**

- 4.1 HABILLAGE CAISSONS DE TOIT
- 4.2 DIVERS

## Nature des travaux

Pour répondre à des problèmes d'infiltration en couverture sur La salle de tennis du Mûrier construite en 1983, la ville de Craon souhaite pérenniser l'ouvrage et faire peau neuve à cette salle. La couverture actuelle en « shingle » sera conservée, les matériaux constituant les puits de lumière sur les pans Nord et Sud seront enlevés, évacués, traités, et sur l'ensemble sera installée une couverture Bac Acier RAL 7016. Cette couverture s'appuiera sur un tasseutage de section adapté lui-même solidarisé avec le chevronnage sous jacent. Une attention particulière sera portée sur cette tâche garantissant la bonne tenue à l'arrachement, le calpinage chevron-tasseau devra être parfait. Une bande d'égout sera installée.

Les ouvertures seront recouvertes par une couverture tôle translucide PVC d'onde identique au profil de bac retenu. Un dispositif adapté sera proposé afin de récupérer en sous face des bacs translucide les condensats générés.

Les ouvertures sur les frontons seront conservées. Un traitement particulier des appuis est à prévoir afin de répondre à la surépaisseur générée par la pose du bac. Sur les frontons, un habillage de rive adapté sera fait.

La ventilation de l'ensemble devra être traitée, prévoir ventilations basses, hautes (faîtage ventilé, bande solin ventilé) et intermédiaires (choix à proposer). Des potelets pour l'installation d'une ligne de vie sur la façade Sud seront installés et des crochets de sécurité seront judicieusement placés afin de garantir l'accès et la mise en place de cette ligne de vie.

L'habillage des caissons de toit est à faire en PVC blanc avec profil U de finition, des grilles de ventilation sont à prévoir. Il faudra veiller à installer cet habillage sur un support adapté et renforcé au besoin.

Tous les accessoires et éléments de finition sont à prévoir pour réaliser les travaux, le respect du DTU 40.35 est impératif (arêtier/ faitage/ bande solin ventilé / bande d'égout/ closoir/ ventilations/ potelet/ crochet de sécurité...)

## 1 GENERALITES

### 1.1 NORMES ET REGLEMENTS

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission, et notamment :

Selon les D.T.U. et plus particulièrement :

- NF P 34.205 - DTU 40.35 - Couverture en plaques nervurées issues de tôle d'acier galvanisées
- XP P36.201 - DTU 40.5 - Travaux d'évacuation des eaux pluviales
- DTU P 40.202 - DTU 60.11 - Règles de calcul des installations sanitaires et d'évacuation d'eau pluviale - et - Cahiers des clauses spéciales et cahier des charges y afférant.

Selon les règles de calcul et plus particulièrement :

- règles N 84 modifiées 95 - action de la neige sur les constructions
- règles NV 65 (DTU P 06.002) - règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes
- Th.U - Caractéristiques thermiques utiles des parois de construction
- aux normes AFNOR pour la conformité des matériaux.
- aux règles professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques.

La liste des normes énoncées ci-dessus n'est pas limitative. Elle n'est qu'un rappel sommaire des prescriptions obligatoires.

Selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement :

- Du 13.12.63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages,
- 65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le bâtiment et les Travaux Publics.
- Du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980).

- Du 31/01/86 relatif à la sécurité incendie dans les bâtiments d'habitations.
- Les conclusions du rapport de la commission de sécurité.
- Selon la loi du 31/12/91 concernant la prévention des risques professionnels.

#### 1.2 RESERVATIONS - PRISES ET SCELLEMENTS

L'entrepreneur du présent lot a la charge de tous les trous, réservations, percements, prises, scellements chimiques ou tamponnage nécessaires à la pose de ses ouvrages.

L'entreprise devra vérifier sur place avant fabrication et pose de ses ouvrages, les dimensions et implantation des réservations des ouvertures et trémies réalisées par les autres corps d'état.

#### 1.3 GRAVOIS – NETTOYAGE

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

#### 1.4 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant commencement d'exécution, l'entrepreneur devra vérifier sur place si l'état du chantier et notamment l'implantation des appuis de tout genre sur lesquels devront reposer ses ouvrages est correcte ou conforme aux respects des règles de l'art. Dans le cas contraire, il en aviserait le Maître d'œuvre pour suites à donner.

#### 1.5 HYGIENE ET SECURITE

Chaque entreprise devra obligatoirement incorporer dans son offre de prix toutes les prestations relatives à l'application des règles collectives et individuelles relatives à l'hygiène et la sécurité des travailleurs suivant les indications du plan général de coordination et de ses annexes.

#### 1.6 PLANNING CHANTIER

Le titulaire du présent lot est tenu de prendre connaissance des plans et CCTP et ses annexes. L'intervention est souhaitée en juillet 2018 néanmoins ce point n'est pas limitatif, l'essentiel est que les travaux soient achevés pour fin septembre 2018. L'entreprise devra donc prendre toutes ses dispositions.

Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

#### 1.7 QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Il est demandé au soumissionnaire de justifier de sa qualification QUALIBAT ou de référence équivalente et de références en rapport avec la nature des travaux à réaliser pour ce projet.

#### 1.8 VISITE DES LIEUX

L'entreprise est réputée s'être rendue sur place et avoir apprécié à sa juste valeur les travaux découlant des ouvrages à réaliser.

Il se rendra compte des difficultés d'accès, des possibilités de stockage et de toutes sujétions liées au site.

Cette visite lui permettra de compléter le cadre bordereau joint au présent dossier.

En cours de travaux, l'entreprise ne pourra demander une majoration de son prix forfaitaire, découlant des travaux demandés.

#### 1.9 ETUDE TECHNIQUE

L'entrepreneur adjudicataire fera sienne l'étude du projet et devra procéder dans les plus courts délais, à l'étude d'exécution et faire connaître toutes les objections utiles à la mise au point de détails.

Cette mise au point entraînera, si besoin est, la production de descriptions et plans complémentaires précisant les dispositions de principe et de détails arrêtés d'un commun accord.

En aucun cas, l'aspect architectural du projet ne sera modifié sans le consentement du Maître d'Ouvrage.

### 1.10 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

En fin de chantier, l'entreprise devra remettre au Maître d'Ouvrage (afin de constituer son dossier des ouvrages exécutés - DOE) un jeu complet en 3 exemplaires + 1 sur support informatique à définir avec Maître d'Œuvre : des notices d'entretien, les descriptions techniques et les garanties des matériaux et matériels utilisés seront soumis au bureau de contrôle des plans de détails et de recollement

## 2 TRAVAUX PREPARATOIRES

### 2.1 ECHAFAUDAGE et PROTECTIONS

Tous les échafaudages et protections nécessaires à l'exécution des travaux du présent de couverture seront prévus dans le cadre du forfait du présent lot. Echafaudage de pied, nacelle élévatrice, plancher de travail, garde corps, installation et repliement, compris toutes sujétions, type d'échafaudage.

## 3 COUVERTURE ACIER

### 3.1 BACS ACIER

Fourniture et pose de bacs acier type HACIERCO 3.333.39 T épaisseur minimum 0.75 mm de chez ARVAL ou équivalent.

Les bacs seront livrés thermolaqués hairplus 25/10 extérieur.

Il n'est pas à prévoir de flocage anticondensation en sous face des bacs

Fixations par vis autotaraudeuses sur tasseaux de section adaptée à la charge du présent lot. Les tasseaux seront installés dans l'axe du chevronnage actuel afin d'assurer la tenue à l'arrachement de la nouvelle couverture.

Les références caractéristiques des bacs sont données à titre indicatif, il appartient à l'entreprise de vérifier, par ces propres calculs si celles-ci sont appropriées en fonction des portées, charges et surcharges demandées.

Les tôles translucides auront le même profil que le bac retenu, un dispositif pour récupérer les condensats est à prévoir.

Il est à prévoir également suivant localisations tous les accessoires de finition tels que:

- Couturage
- Complément d'étanchéité
- Rives
- Arêtières
- Faîtage
- Chatières
- Plaques à douilles etc...
- Crochet de sécurité
- Ventilation en couverture
- Potelets pour ligne de vie
- Bande d'égout
- Closoirs peigne d'égout
- 

*Nota* : les couturages dans le sens du versant ne seront pas acceptés.

Compris toutes sujétions d'exécution suivant DTU 40.35.

### 3.2 OUVRAGES ANNEXES

Fourniture et pose d'accessoires de finition en acier galvanisé thermolaqué dito bacs, fixations par crochets ou vis autotaraudeuse avec rondelles d'étanchéité.

#### 3.2-1 Closoirs échanuré et ventilé

Fourniture et pose de closoirs échanuré et ventilé à l'égout, raccordement par emboîtement d'ondes.  
Nota: la ventilation de la couverture en partie basse est assurée par ces closoirs ventilés.

#### 3.2-2 Faîtage double aéré

Fourniture et mise en œuvre de faîtage double aéré avec pare-neige compris coupe, fixations, bouchons, recouvrement et toutes sujétions.

#### 3.2-3 Habillage Rive latérale

Fourniture et pose de profil pour réalisation de rive latérale droite compris coupe, fixations, recouvrement et toutes sujétions. Une variante sera proposée pour réaliser l'habillage de rive en ardoises naturelles 33x23.

#### 3.2-4 Ventilations intermédiaire - chatières

Fourniture et pose en couverture de chatières adaptées pour ventilation intermédiaire entre bande d'égout et faîtage ventilé. Plusieurs choix seront proposés au maître d'ouvrage avant le démarrage du chantier. Leurs emplacements seront à valider avec le maître d'ouvrage.

## 4 OUVRAGE DIVERS

### 4.1 HABILLAGE CAISSONS DE TOIT

L'habillage des caissons de toit est à faire en PVC blanc avec profil U de finition, des grilles de ventilation D80 sont à prévoir et à installer dans l'alignement de celle déjà présente dans le caisson de toit. Il faudra veiller à installer cet habillage sur un support adapté et renforcé au besoin.

Une variante est demandée pour réaliser ce caisson de toit avec un PVC ou tole de couleur foncé type RAL7016.

### 4.2 DIVERS

L'établissement du devis sera prévu afin d'obtenir une réalisation suivant tous les règlements, normes etc.. relatifs aux travaux auxquelles elle se rattache.

Le présent descriptif n'est pas limitatif, il n'est là que pour indiquer un niveau de prestation, il appartient à l'entreprise de faire toutes les études techniques dans l'esprit des plans et descriptif.

En aucun cas l'entreprise ne pourra se retrancher derrière ces plans et descriptif pour justifier d'une mauvaise réalisation.

Tous les ouvrages annexes nécessaires à la réalisation du projet tel que défini aux plans et aux pièces écrites sont réputés inclus au forfait.

Ces ouvrages seront distinctement chiffrés dans la proposition de l'entreprise. Dans le cas contraire, leur incidence sera considérée comme incluse aux prix unitaires des différents ouvrages.